



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Programme et équipements prioritaires de recherches (PEPR) pour la forêt

Question écrite n° 39167

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sujet des programmes PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche exploratoire). Ces programmes PEPR ont été lancés dans le cadre du PIA4 (quatrième programme d'investissement pour l'avenir). Il rappelle que le quatrième programme d'investissement a prévu 20 milliards d'euros pour l'innovation, et plus de la moitié de cette somme sera mobilisée sur la relance économique. Et selon les chiffres publiés en novembre 2020, 2,55 milliards d'euros seront mobilisés pour amplifier le soutien aux universités, aux écoles, aux organismes de recherche et de transfert de technologie, et ainsi soutenir les « écosystèmes » d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ces PEPR doivent concourir à la construction d'un véritable *leadership* à la française dans des domaines fondamentaux tels que la transformation sanitaire et environnementale. Alors que le monde est en pleine transition climatique et que des crises sanitaires - chenilles processionnaires, scolytes - touchent les forêts françaises, la recherche forestière doit être largement soutenue et financée. Pour l'heure, les financements des programmes dédiés à la recherche forestière ne sont pas acquis, alors que le Gouvernement avait affirmé lui-même la nécessité d'y recourir à la suite du rapport d'Anne-Laure Cattelot sur la forêt. Les derniers rapports et travaux publics sur le thème de la forêt démontre l'urgence d'agir pour la sauvegarder. Le PEPR a été jugé prioritaire à cet égard. Dès lors il lui demande de lui confirmer la priorité accordée au PEPR forêt par le quatrième programme d'investissement pour l'avenir.

Texte de la réponse

Un appel à programmes PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) exploratoires a été lancé le 25 mai dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA4) et du plan France relance. Les PEPR exploratoires lancés dans ce cadre doivent permettre la conduite d'une politique scientifique en recherche amont sur des domaines exploratoires d'intérêts national et européen. Il est prévu de lancer une vingtaine de PEPR exploratoires dans les trois premières années du PIA4. Le soutien moyen apporté à chacun de ces PEPR au titre des investissements d'avenir sera de l'ordre de 50 M€ (entre 20 M€ et 120 M€) ; le montant dépendra du secteur et de l'impact potentiel des résultats du PEPR. Cet appel à programmes est ouvert : toutes les thématiques scientifiques peuvent faire l'objet d'un dépôt à condition que le dossier mette en évidence l'impact potentiel et à long terme des travaux de recherche soutenus par le programme sur l'économie, la santé, l'environnement, la société, etc. Toutefois, le Gouvernement a défini des champs stratégiques prioritaires, mentionnés dans cet appel, sur lesquels il souhaite que des dossiers soient déposés. Parmi ces thématiques figure la thématique « forêt » (cf. annexe 2 de l'appel, « champs prioritaires identifiés par l'État »). Sont également listées les thématiques « biodiversité », « changement climatique », « eau » et « cycles biogéochimiques »

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39167

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4300

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5828